

Fiche de Données de Sécurité ATTACK



Fiche signalétique du 16/5/2023, révision 4

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: ATTACK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Cleaner (pour usage industriel et professionnel)

Usages déconseillés :

Toutes les utilisations non mentionnées dans les utilisations recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

MECHIM S.r.l.

V.le Volta, 41 - 20090 Cusago (MI) ITALY

tel. +39 02 90 338 1 fax +39 02 90338 251

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sds@mechim.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Osp. Niguarda Ca' Granda – Milano – Piazza Ospedale Maggiore, 3 20162. Tel: 02-66101029

Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII – Bergamo – Piazza OMS, 1, 24127. Tel:

800883300

Azienda Ospedaliera Integrata Verona – Verona – Piazzale Aristide Stefani, 1, 37126. Tel:

800011858

CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica – Pavia – Via S.Maugeri, 10, 27100.

Tel: 0382-24444

CAV Policlinico "Umberto I" – Roma – V.le del Policlinico, 155, CAP: 161. Tel: 06-49978000

CAV Policlinico "A. Gemelli" – Roma – Largo Agostino Gemelli, 8, CAP: 168. Tel: 06-3054343

CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA – Roma – Piazza

Sant'Onofrio, 4, 00165. Tel: 06 68593726

Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica – Firenze – Largo Brambilla, 3, 50134. Tel:

055-7947819

Az. Osp. Univ. Foggia – Foggia – V.le Luigi Pinto, 1, 71122. Tel: 800183459

Az. Osp. "A. Cardarelli" – Napoli – Via A. Cardarelli, 9, 80131. Tel: 081-5453333

France : numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Met. Corr. 1, Peut être corrosif pour les métaux.



Attention, Acute Tox. 4, Nocif en cas d'ingestion.



Danger, Skin Corr. 1A, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Fiche de Données de Sécurité ATTACK



Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P264 Se laver avec de l'eau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

acide phosphonique

acide chlorhydrique

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq$ 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

30% - 40% acide phosphonique

REACH No.: 01-2119485924-24, Numéro Index: 015-011-00-6, CAS: 7664-38-2, EC: 231-633-2



2.16/1 Met. Corr. 1 H290



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



3.2/1B Skin Corr. 1B H314

Limites de concentration spécifiques:

C $\geq$ 25%: Skin Corr. 1B H314

10% $\leq$ C < 25%: Skin Irrit. 2 H315

10% $\leq$ C < 25%: Eye Irrit. 2 H319

Fiche de Données de Sécurité ATTACK

1% - 3% acide chlorhydrique

REACH No.: 01-2119484862-27, Numéro Index: 001-700-20-1, CAS: 7647-01-0, EC: 231-595-7



2.16/1 Met. Corr. 1 H290



3.2/1B Skin Corr. 1B H314



3.3/1 Eye Dam. 1 H318



3.8/3 STOT SE 3 H335

Limites de concentration spécifiques:

C >= 25%: Skin Corr. 1B H314

C >= 10%: Skin Irrit. 2 H315

C >= 25%: Eye Dam. 1 H318

C >= 10%: Eye Irrit. 2 H319

C >= 10%: STOT SE 3 H335

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets aigus dose-dépendante. Peau: irritation, sensation de brûlure, yeux corrosion: irritation,

lésion de la cornée Poumons: irritation, oedème du système digestif: En cas d'ingestion

coliques abdominales, des vomissements avec des effets chroniques de sang. phanères:

dépigmentation des cheveux

effets aigus dose-dépendante: Peau: irritation, sensation de brûlure, corrosion

Des voies respiratoires supérieures: irritation

Poumons: irritation

Effets chroniques: sont pas des données actuellement disponibles sur les effets chroniques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche de Données de Sécurité ATTACK

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Mousse

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Vêtements standard de lutte contre l'incendie tels qu'un compresseur à l'air libre (EN 137), un ignifuge complet (EN469), des gants ignifuges (EN659) et des bottes de pompiers (OH A29 ou A30)

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec de la chaux, du calcaire ou du bicarbonate de sodium. Recueillir le matériau déversé mécaniquement. Laver le sol avec de l'eau après la récolte. Introduire le matériau collecté dans des récipients propres et étiquetés. Si nécessaire, entamer la procédure de

remise en état prévue par le décret législatif 152/2006, partie IV, titre V

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Advice on general occupational hygiene:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart des matières incompatibles telles que, entre autres forts, nitrométhane, des chlorures, des aldéhydes, des cyanures, des mercaptans, des sulfures, des fluorures, des composés organiques halogénés, les peroxydes organiques, des alcools, des phénols, cétones, esters, des époxydes, des composés azoïques caustiques.

Entreposer le produit dans son contenant d'origine; ne pas mélanger avec d'autres produits

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Fiche de Données de Sécurité ATTACK

Conserver dans un endroit frais et aéré.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acide phosphonique - CAS: 7664-38-2

12 - TWA(8h): 1 mg/m³

13 - STEL(15min): 2 mg/m³

OEL - TWA(8h): 1 mg/m³ - STEL(15min): 2 mg/m³

UE - TWA(8h): 1 mg/m³ - STEL: 2 mg/m³

13 - STEL(15min): 3 mg/m³

MAK - TWA(8h): 2 mg/m³

ACGIH - TWA(8h): 1 mg/m³ - STEL: 3 mg/m³ - Remarques: URT, eye and skin irr

acide chlorhydrique - CAS: 7647-01-0

12 - TWA(8h): 8 mg/m³, 5 ppm - Remarques: Valori limite sovrapponibili a quelli comunitari (D.Lgs. 9 aprile 2008, n. 81, ALLEGATO XXXVIII)

13 - STEL(15min): 15 mg/m³, 10 ppm - Remarques: Valori limite sovrapponibili a quelli comunitari (D.Lgs. 9 aprile 2008, n. 81, ALLEGATO XXXVIII)

12 - TWA(8h): 8 mg/m³, 5 ppm - Remarques: (Dir. 2000/39/CE)

13 - STEL(15min): 15 mg/m³, 10 ppm - Remarques: (Dir. 2000/39/CE)

UE - TWA(8h): 8 mg/m³, 5 ppm - STEL: 15 mg/m³, 10 ppm

MAK - TWA: 3.0 mg/m³, 2 ppm

ACGIH - STEL: Plafond 2 ppm - Remarques: A4 - URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

acide phosphonique - CAS: 7664-38-2

Travailleur professionnel: 1 mg/m³ - Consommateur: 0.36 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux - Remarques: a lungo termine ripetuto

Travailleur professionnel: 2 mg/m³ - Exposition: inhalation - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 10.7 mg/m³ - Consommateur: 4.57 mg/m³ - Exposition: inhalation - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.1 mg/kg bw/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

acide chlorhydrique - CAS: 7647-01-0

Travailleur professionnel: 8 mg/m³ - Consommateur: 8 mg/m³ - Exposition: inhalation - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 15 mg/m³ - Consommateur: 15 mg/m³ - Exposition: inhalation - Fréquence: Court terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

acide chlorhydrique - CAS: 7647-01-0

Cible: Eau douce - valeur: 36 µg/l

Cible: Eau marine - valeur: 36 µg/l

Cible: me03 - valeur: 45 µg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utilisez des lunettes de sécurité avec protection latérale de type éclaboussures EN166

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Fiche de Données de Sécurité ATTACK

Utilisez des gants de protection qui offre une protection complète, PVC, néoprène ou caoutchouc (EN 374 1/2/3).

Un gant avec un facteur de protection 6: temps de passage > 480min, épaisseur minimale de 0,3 mm. (Ex: Caoutchouc naturel - NR (0,5 mm); Polychloroprène - CR (0,5 mm); Nitrile - NBR (0,35 mm), caoutchouc butyle (0,5 mm); FKM (0,4 mm) , PVC (0,5 mm)).

Changer de gants de protection qui ont été utilisés en présence de signes d'usure, de fissures ou de contamination interne

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate (EN 141 Filter Type A-B). Éviter de respirer les vapeurs.

Les concentrations atmosphériques devraient être maintenues au-dessous des limites d'exposition. Pour certaines opérations lorsque la concentration dans l'air dépasse la TLV est nécessaire protection respiratoire: utiliser des masques approuvés EN149 FFP2, ou EN 140 (EN143 Type de filtre: A2-B2).

Risques thermiques :

Porter des gants résistant à la chaleur lorsque les risques thermiques

Contrôles de l'exposition environnementale :

Éviter la formation de brouillards / aérosols / poussières

Ne pas manger ou boire lors de la manipulation. Suivre les mesures d'hygiène générales pour l'utilisation de produits chimiques

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	N.A.	--	--
Odeur:	odeur caractéristique	--	--
Point de fusion/point de congélation:	Ca. 0°C	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env 105°C	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé car considéré comme non pertinent pour la caractérisation du produit.	--	--
Point éclair:	>100 ° C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Non déterminé car considéré comme non pertinent pour la caractérisation du produit.	--	--
Température de décomposition:	Non déterminé car considéré comme non pertinent pour la caractérisation du produit.	--	--
pH :	1	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	totale	--	--
Solubilité dans l'huile :	insoluble	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé car considéré comme non pertinent pour la caractérisation du produit.	--	--
Pression de vapeur:	Non déterminé car considéré comme non pertinent pour la caractérisation du produit.	--	--
Densité et/ou densité	circa 1.200 g/mL	--	--

Fiche de Données de Sécurité ATTACK

relative:			
Densité de vapeur relative:	Non déterminé car considéré comme non pertinent pour la caractérisation du produit.	--	--

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--
------------------------	------	----	----

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La substance se décompose en contact avec des alcools, des aldéhydes, des cyanures, des cétones, des phénols, des esters, des sulfures, et les composés organiques halogénés produisant des fumées toxiques. Attaques et corrode beaucoup de métaux (en particulier le fer, le zinc et l'aluminium) avec dégagement d'hydrogène et de gaz inflammable et explosif

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

En l'absence de ventilation. La chaleur et les flammes. Exposition à la lumière.

10.5. Matières incompatibles

des métaux légers, des métaux alcalins, des métaux, des matériaux organiques, du cuivre, énergiquement réagit

: Avec un atome d'halogène, un groupe nitro, du magnésium, des azotures de contact avec l'aluminium, l'étain et le zinc cause la libération de l'hydrogène gazeux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il se décompose en chauffant, en développant des oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

acide phosphonique - CAS: 7664-38-2

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 300 MGKGBWD

Test: DL50 - Voie: cutané - Espèces: Lapin 2740 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 213 mg/m3

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: 2 - Espèces: Rat = 500 MGKGBWD

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: 2 - Voie: Orale - Espèces: Rat 250 mg/kg

acide chlorhydrique - CAS: 7647-01-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 700 mg/kg

Test: LD50 - Voie: cutané - Espèces: Lapin > 5010 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 8.3 mg/l - Durée: 30 min

Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 45.6 mg/l - Durée: 11

Fiche de Données de Sécurité ATTACK

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Corrosif pour la peau Positif
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux Positif
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Positif - Remarques: Non ha indotto mutazioni in batteri (IARC, 1992).
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:
Test: Irritant pour les voies respiratoires - Voie: Inhalation Positif
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Test: Irritant pour les voies respiratoires - Voie: Inhalation Positif
- acide phosphonique - CAS: 7664-38-2

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales;
 - f) cancérogénicité;
 - g) toxicité pour la reproduction;
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
 - j) danger par aspiration.
- 11.2. Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbantes le système endocrinien:
- Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

acide phosphonique - CAS: 7664-38-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 3-3.25 pH - Durée h: 96 - Remarques: (Lepomis macrochirus)

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: (Daphnia magna)

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: (Desmodesmus subspicatus)

acide chlorhydrique - CAS: 7647-01-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: CL50 - Espèces: Poissons 4.92 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: a pH 4,3 - [OECD 203] (OECD SIDS, 2002)

Point final: CL50 - Espèces: Poissons = 282 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: (pH 6,0-8,2) (HSDB, 2015)

Point final: CL50 - Espèces: Daphnie = 0.492 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: (pH 5,3) [OECD 202] (OECD SIDS, 2002)

Point final: CbE50 - Espèces: Algues = 0.780 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: (pH 5,1) - [OECD 201] (OECD SIDS, 2002).

Point final: CbE50 - Espèces: Algues = 0.492 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: (pH 5,3) - [OECD 201] (OECD SIDS, 2002)

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.097 mg/l - Remarques: (pH 6,0) [OECD 201] (effet: tasso di crescita e biomassa) (OECD SIDS, 2002).

Fiche de Données de Sécurité ATTACK

- 12.2. Persistance et dégradabilité
acide phosphonique - CAS: 7664-38-2
Remarques: A 200°C diventa acido pirofosforico
Remarques: A 300°C diventa acido metafosforico
Remarques: Degrada in condizioni anaerobiche
acide chlorhydrique - CAS: 7647-01-0
Biodégradabilité: 16
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol
acide phosphonique - CAS: 7664-38-2
Mobilité dans le sol: La substance réagit chimiquement avec les constituants alcalins par rapport au sol, en formant des composés plus ou moins solubles (en fonction du pH final). - Remarques: La sostanza reagisce chimicamente con i componenti alcalini al suolo formando composti più o meno solubili (in funzione del pH finale)
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR-Numéro ONU: 3264
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR-Nom d'expédition: UN 3264 CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.(fosforic acid),
IMDG-Nom d'expédition: UN 3264 CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.(fosforic acid),
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
ADR-Classe: 8
ADR-Etiquette: 8
- 14.4. Groupe d'emballage
ADR-Groupe d'emballage: III
IMDG-Groupe d'emballage: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Polluant marin: Non
IMDG-EMS: F-A,S-B
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): (E)
Ferroviaire (RID): 8
IMDG-Nom d'expédition: UN 3264 CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.(fosforic acid),
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

Fiche de Données de Sécurité ATTACK

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

REGLEMENT (CE) NO 648/2004 - CONTIENT:

< 5% agents de surface non ioniques.

Contiene: < 5% Tensioattivi non ionici; >30 Fosfati

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour

Fiche de Données de Sécurité ATTACK

		les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Met. Corr. 1, H290	D'après les données d'essais
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Classification procedure in accordance to the regulation 1272/2008 (CLP).

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

Fiche de Données de Sécurité

ATTACK

IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.